Saint-Ouen (93) : son logement squatté depuis des années, ce septuagénaire handicapé et diabétique entame une grève de la faim. “Je me suis toujours tenu à carreau, mais là j’ai envie de prendre le fusil”

25/11/2022 à 17h27



Son logement secondaire à Saint-Ouen est occupé illégalement depuis 17 ans par plusieurs squatters. Une décision de justice de janvier 2022 ordonne l’expulsion des occupants. Pourtant, rien n’a changé pour Marcel Correia, 74 ans. Face à l’immobilisme des services de l’Etat, cet habitant de Badens invalide et diabétique a commencé une grève de la faim lundi 21 novembre.

“*Je me suis toujours tenu à carreau, on m’a toujours appris le respect, mais là, j’ai une envie, c’est de prendre le fusil.*” Ce cri de désespoir, c’est celui de Marcel Correia, un septuagénaire vivant à Badens, qui s’est mis en grève de la faim lundi 21 novembre pour protester contre le squat de sa résidence secondaire à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis).

Cet ancien expert-comptable qui avait “*investi pour sa retraite*” dans cet appartement, divisé en cinq sous-logements, ne peut plus en jouir depuis 17 ans. Les précédents locataires qui ne payaient plus leurs loyers depuis des années et des années ont laissé place en 2020 à un groupe de sept squatters, sommés par une ordonnance de janvier 2022 du tribunal de Saint-Ouen, que nous avons pu consulter, de quitter les lieux. Mais depuis presque un an maintenant, malgré des lettres de relance à la mairie et au ministère de l’Intérieur, des constats d’huissier, des demandes de réquisition de la force publique… la situation n’a pas évolué.

(…) Le retraité est contraint de vivre à Badens, chez ses enfants, qui possèdent une exploitation viticole. “*Le pompon, c’est quand j’ai appris que je devais payer trois années de taxe foncière, alors que je n’ai pas la jouissance du bien, et qu’on m’a prélevé directement sur ma caisse de retraite*“, développe le septuagénaire pour justifier de sa réaction tardive, 17 ans après. Une taxe dont il a d’ailleurs demandé l’allègement… cela lui a été refusé.

Les tentatives de dialogue avec les occupants sont quasiment nulles et les seules visites entre les deux parties sont celles des huissiers de justice. “*Ils ont mis un gros chien dans la cour*“, assure Karine, sa nièce. Il s’agit même de trois “*chiots de type molossoïde*“, comme le relate un des constats d’huissier. D’autres constatations font état de la présence de trois femmes et quatre hommes, dont certaines personnes “*très agressives et refusant de coopérer*“.

(…) L’Indépendant